

No 11/16bis
Rapport de la commission des finances sur
le budget de fonctionnement de la Commune
de Vallorbe pour l'année 2017

Vallorbe, le 18 novembre 2016

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Sandrine Robadey, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur et de Messieurs Jacques-André Chezeaux, Président, Johann Mange et Olivier Ponnaz s'est réunie le 14 novembre 2016 pour examiner le préavis susmentionné. M Olivier Ponnaz était excusé pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence et les informations précises et complètes reçues lors de cette séance.

La COFIN a étudié minutieusement le budget et note une fois encore la qualité du document présenté par la Municipalité. Tous les écarts au budget étant commentés.

Le budget, faisant état d'une marge d'autofinancement de CHF 1'146'350.--, a été établi selon le scénario du « worst case » c'est-à-dire dans la pire situation tant aux niveau des charges que des revenus. Toutefois la vitesse de croisière visée par la municipalité, concernant la marge d'autofinancement, devrait se situer aux alentours de CHF 3'500'000.--/an pour les 5 prochaines années.

La COFIN relève avec satisfaction que la croissance des dépenses est inférieur à la croissance des recettes et que le budget présente un résultat final positif de CHF 28'900.--.

L'établissement du budget est bien entendu étroitement lié au plan d'investissement prévu pour la législature. Le budget 2017 présente très peu de fluctuations par rapport à l'année 2016, puisque les gros investissements prévus interviendront dès 2018.

La COFIN s'est arrêtée plus longuement sur les points suivants :

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

La Municipalité s'attend à une baisse des constructions suite à l'entrée en vigueur de la LAT. La situation devrait se débloquer à l'horizon 2020 par l'adoption du nouveau RPGA.

Nature « 322 – Intérêts des dettes à moyen et long terme »

Nous sommes toujours sur une constante de taux bas, qui implique une forte baisse des intérêts d'emprunt.

140 « Promotion économique »

L'augmentation des honoraires de CHF 12'000.-- pour le site internet a fait l'objet d'une discussion. Cette augmentation concerne principalement l'installation d'une caméra permettant d'accéder, via notre site internet, à un panorama 360° de la localité. Le site internet de la commune est en constante amélioration.

210 « Impôts »

La baisse d'un point d'impôt adoptée au dernier conseil, via l'arrêté d'imposition, a été prise en compte dans le budget. Nous notons également une baisse de l'impôt frontalier. Celui-ci étant prévu sur un sondage effectué auprès des entreprises.

320 « Forêts et pâturages »

Ce poste est déficitaire, néanmoins, la Commune de Vallorbe, à la volonté de poursuivre un entretien suivi et correct de notre patrimoine forestier. Nous notons également la réfection du toit du Bébox pour 2017.

372 « Service des bâtiments »

Ce poste est en constante augmentation. La COFIN a souhaité obtenir des précisions quant à la baisse des traitements et la forte augmentation des honoraires, prestations de service versus le budget 2016. Ces modifications sont dues :

- Au départ des concierges du collège 1915 et à la reprise de l'activité par une entreprise de nettoyage.
- Au nouveau mandat de conciergerie pour la Halle des fêtes
- Au service de piquet de conciergerie mis en place au Casino
- A l'entretien des chaufferies à bois.

450 « Ordures ménagères et déchets »

La COFIN note la bonne gestion de ce poste. Celui-ci étant autofinancé à 77%, alors que la loi impose un minimum de 70%. Les taxes mises en place sont donc suffisantes.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité de ses membres, vous propose de voter le texte suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal no 11/16
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

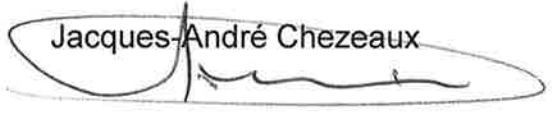
1. Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2017 est adopté tel que présenté.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux



Le Rapporteur

Lorianne Foretay

